



*Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique*

Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

**Monsieur le Président** de la  
FEDERATION FRANCAISE  
DES TUILES ET BRIQUES  
17, Rue Letellier  
75015 PARIS

N/Réf. : MO/YI

Objet : Accord/CQP

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
**Le Secrétaire Général,**  
**de la FNTVC.CGT**

Copie à :

- Fédération BATI.MAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC  
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,  
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT - FO
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15<sup>ème</sup>)



Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

**Monsieur PATRICK DEL GRANDE**  
FEDERATION BATI.MAT.TP. CFTC  
10/18 Villa St Michel Bâtiment D  
75018 PARIS



*Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique*

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
Le Secrétaire Général,  
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération Française des Tuiles et des Briques
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFTD
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC  
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,  
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT - FO
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15<sup>ème</sup>)



Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

**Monsieur PASCAL ROUSSEL**  
FEDERATION NATIONALE DES  
SALARIES DE LA CONSTRUCTION  
ET DU BOIS CFDT  
47/48 Avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS CEDEX 19



**Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique**

N/Réf. : MO/YI

Objet : Accord/CQP

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
Le Secrétaire Général,  
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- **Fédération BATLMAT.TP CFTC**
- **Fédération Française des Tuiles et Briques**
- **Fédération Nationale de la Construction SCARMIC**  
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,  
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- **Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT – FO**
- **DDTEFP de Paris**
- **Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15<sup>ème</sup>)**





*Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique*

Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

**Monsieur PHILIPPE TAVAU** de la  
FEDERATION NATIONALE DE LA  
CONSTRUCTION SCARMIC  
SYNDICAT DES CADRES, AGENTS  
DE MAITRISE, TECHNICIEN DES  
INDUSTRIES CERAMIQUES CFE-CGC  
14, Rue de Clichy  
75009 PARIS

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
Le Secrétaire Général,  
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération BATI.MAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Française des Tuiles et Briques
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT – FO
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15<sup>ème</sup>)



Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

**Monsieur GUELFUCCI DOMINIQUE**  
FEDERATION GENERALE FO (FGFO)  
FEDERATION MATERIAUX-  
CERAMIQUE-THERMIQUE CGT -FO  
170/172 Avenue Parmentier  
75010 PARIS



**Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique**

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
Le Secrétaire Général,  
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération BATLMAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC  
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,  
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Française des Tuiles et Briques
- DDTEFP de Paris
- Greffe au Conseil des PrudHommes (Paris 15<sup>ème</sup>)



Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

**DDTEFP DE PARIS**  
DIRECTION D'APARTEMENTALE DU  
TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE  
Service Convention Collective  
210, Quai Jemmapes  
B.P. 11  
75462 PARIS CEDEX 10



**Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique**

N/Réf. : MO/YI

Objet : Accord/CQP

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
**Le Secrétaire Général,**  
**de la FNTVC.CGT**

Copie à :

- Fédération BATI.MAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC  
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,  
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux –céramique-thermique- CGT – FO
- Fédération Française des Tuiles et Briques
- Greffe au Conseil des Prud'Hommes (Paris 15<sup>ème</sup>)



Montreuil, le 10 octobre 2005

**RECOMMANDE AR**

GREFFE DU CONSEIL DES  
PRUDHOMMES  
27 Rue Louis Blanc  
75010 PARIS



*Fédération Nationale  
des travailleurs du Verre  
et de la Céramique*

N/Réf. : MO/YI

Objet : **Accord/CQP**

Monsieur,

Par la présente et en application de l'article L 132-9 du Code du Travail, nous vous annonçons que notre organisation, donne à compter de ce jour, son adhésion à l'accord sur la mise en place des certificats de qualification professionnelle dans l'industrie des Tuiles et Briques, conclu le 25 mai 2005.

Vous souhaitant bonne réception et enregistrement de cette adhésion,

Nous vous prions, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

**Mohammed OUSSEDIK**  
Le Secrétaire Général,  
de la FNTVC.CGT

Copie à :

- Fédération BATIMAT.TP CFTC
- Fédération Nationale des Salariés de la Construction et du Bois CFDT
- Fédération Nationale de la Construction SCARMIC  
Syndicat national des cadres, agents de maîtrise,  
Techniciens des industries céramiques CFE-CGC
- Fédération Générale FO (FGFD) Fédération matériaux -céramique-thermique- CGT – FO
- DDTEFP de Paris
- Fédération Française des Tuiles et Briques

